

rapport du Conseil économique sur la politique commerciale.

Tout d'abord, la première et la deuxième option sont en réalité les deux côtés d'une même médaille, étant donné les forces en présence dans l'économie mondiale actuelle. «Maintenir l'état actuel des relations du Canada avec les États-Unis», c'est un euphémisme pour dire qu'on s'achemine inexorablement vers une plus grande interdépendance entre le nord et le sud. Le véritable choix, à ce moment, doit s'effectuer entre une interdépendance planifiée ou non. Et il va de soi que la planification offre beaucoup plus de chances de maximiser les gains et de minimiser les pertes.

En second lieu, il y a toute cette mystique politique qui entoure le rejet de la deuxième option. Les éléments dont nous disposons aujourd'hui démentent formellement l'affirmation selon laquelle, «par une simple logique interne», le libre-échange canado-américain entraîne inévitablement l'union douanière et économique et, finalement, l'union politique. Ils nous permettent tout au contraire de penser sérieusement qu'une telle réaction en chaîne peut fort bien ne pas se produire et que le libre-échange canado-américain «renforcerait, de façon modeste, l'autonomie canadienne». (P. V. Lyon, *Canada-United States Free Trade and Canadian Independence*, Ottawa, 1975, p. 36.)

Troisièmement, si une mystique entoure la deuxième option, le mystère est entier quant à la troisième. C'est celle-là, bien entendu, que M. Sharp préconise, alléguant qu'au moyen d'une «stratégie globale à long terme» — qui n'a jamais été définie de façon précise — «la marée continentale peut être endiguée jusqu'à un certain niveau, plus proche de celui atteint par le mouvement d'interdépendance mondiale» (p. 24). C'est à peine si les coûts économiques d'endiguement de cette marée sont mentionnés, encore moins discutés. Puis, il y a cette hypothèse implicite, mais non vérifiée, selon laquelle la troisième option est la seule qui soit conséquente avec le nationalisme canadien, c'est-à-dire, avec l'objectif de maintenir une entité canadienne solide et distincte. On peut supposer que cette nouvelle ardeur de notre gouvernement sur le front canado-américain se veut un reflet de «l'usage coordonné d'un large éventail d'instruments politiques convergents» (p. 21). A ce stade-ci pourtant, ni le choix des instruments ni leur renforcement concerté ne nous permettent d'être très optimistes.

Il y a lieu également de supposer que les efforts tenaces du gouvernement pour établir un «lien contractuel» avec la Communauté européenne s'inscrivent dans le

cadre de la troisième option. Sans préjudice de leur aboutissement, on peut tout de même affirmer que s'il s'agit d'une initiative en vue de libérer davantage les échanges, elle n'a aucun sens sans la participation américaine; dans la négative, il y a tout lieu de se demander alors pourquoi on lui a fait tant de publicité.

Conclusions

Voilà qui nous ramène à notre argument initial, à savoir que le mythe et la réalité s'affrontent toutes les fois que les Canadiens cherchent à déterminer l'état de leurs relations avec les États-Unis. Car en dépit des raffinements apportés à l'analyse de ce problème et à l'élaboration des politiques, notre perception de ces relations accuse toujours de graves lacunes; de plus, nous avons toutes les difficultés du monde à nous débarrasser de nos «complexes» socio-politiques. Il est fort possible que lorsque les «radicaux» parlent de «la vieille garde des économistes théoriciens comme étant la dernière à modifier son optique» (A. Rotstein, «Moins de candeur ou de doctrine», *Perspectives internationales*, janvier/février 1973), c'est en fait à eux-mêmes qu'ils font allusion. Quoi qu'il en soit, il est urgent de dégager l'atmosphère alors que nous entrons dans le dernier quart du vingtième siècle. Les Canadiens en particulier ne peuvent se permettre de faire un pas en avant et deux pas en arrière dans leurs rapports avec les États-Unis.

Il existe à coup sûr beaucoup d'avenues ouvertes tant aux Américains qu'aux Canadiens. Nos propres dirigeants devraient d'abord jouer franc jeu avec le peuple canadien en ce qui concerne les répercussions d'une plus grande interdépendance entre le Canada et les États-Unis, en favorisant des débats plus éclairés à ce sujet, par exemple, et en établissant un comité parlementaire permanent des affaires canado-américaines. Le gouvernement canadien pourrait ensuite rationaliser l'élaboration de ses politiques en améliorant ses mécanismes de coordination de façon à réduire au minimum les «improvisations» dans les questions bilatérales. Enfin, les deux gouvernements pourraient voir immédiatement à créer une commission mixte permanente de recherche, constituée d'économistes et d'experts en d'autres domaines, qui serait chargée d'analyser les problèmes bilatéraux et les possibilités de collaboration et de faire les recommandations appropriées, ainsi que d'identifier les grands secteurs de coopération avec les pays industrialisés et avec le Tiers monde qui se prêtent à une approche coopérative.